

MUNICIPALITÉ

N/réf. : 11.09.04/6345/4630
Affaire traitée par
Dominique-Ella Christin, Syndique
Jean-Marc Bettens, Municipal
Service Urbanisme
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts
urbanisme@prangins.ch
travaux@prangins.ch

Madame
Monique Bucciol
Chemin des Mélèzes 31
1197 Prangins

Prangins, le 23 septembre 2024

Pétition « Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mélèzes »

Madame,

La Municipalité répond par la présente à la pétition « Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mélèzes » que vous avez réalisée avec l'aide de Mme Sylvie RoCHAT Hacker et qui nous a été transmise début juillet 2024. Cette pétition comportant 135 signatures, nous vous remercions par avance de bien vouloir diffuser l'information qui suit aux pétitionnaires.

Le texte de la pétition se réfère au préavis No. 56/2024 « *Demande de crédit de CHF 131'000.- TTC pour l'aménagement d'une zone 30 dans les secteurs – Trembley | Mélèzes | Combe – Mouilles | Tuilière | Sous-le-Bois | Pélard – Bellevue | Bertoule* », déposé par la Municipalité le 26 mars 2024 sur le bureau du Conseil communal. La pétition indique que les habitants du quartier des Mélèzes demandent des décrochements végétalisés en lieu et place du projet d'aménagement présenté dans le préavis No. 56/2024 pour le chemin des Mélèzes.

Le préavis No. 56/2024 présente le projet que la Municipalité a planifié et élaboré, avec l'aide d'un spécialiste mobilité, et demande au Conseil communal d'adopter le projet soumis, soit d'accepter les crédits d'investissements qu'il implique. Pour rappel, le projet présenté dans le préavis consiste, pour le chemin des Mélèzes, en l'aménagement de 4 seuils circulaires (décrochements verticaux communément appelés dos d'âne), destinés à abaisser la vitesse à 30km/h, et le marquage de bandes latérales au sol, utilisées pour diminuer visuellement la largeur de la chaussée et délimiter l'espace pour les cycles.

Tous les préavis présentés par la Municipalité au Conseil communal sont nécessairement renvoyés à l'examen d'une commission ad hoc. La commission en charge du préavis No. 56/2024, nommée par le bureau du Conseil communal le 7 juin 2024, examine actuellement ce préavis. Elle proposera dans son rapport aux membres du Conseil communal d'en accepter les conclusions, de les amender ou de les refuser.

Ainsi, selon la procédure institutionnelle en cours, si le Conseil communal souhaite aller dans le sens de votre pétition, il pourra décider d'amender les conclusions du préavis en déduisant les montants consacrés aux aménagements sur le chemin des Mélèzes, soit les 4 seuils circulaires et le marquage de bandes latérales au sol. Par conséquent, si le préavis est accepté avec un tel amendement, la Municipalité se devra de réaliser le projet sans les aménagements rejetés par votre pétition.

Dans un deuxième temps, le Conseil communal pourrait décider de renvoyer une motion à la Municipalité lui demandant de préparer un préavis présentant un projet d'aménagement pour le chemin des Mélézes correspondant à la demande émise dans de votre pétition.

Pour rappel, la Municipalité a décidé de favoriser un aménagement simple et efficace pour satisfaire l'objectif d'abaissement de la vitesse à 30km/h. Ce choix n'est pas seulement pragmatique : il est aussi cohérent avec les attributs actuels du chemin des Mélézes, qui bénéficie d'une chaussée en bon état et qui est déjà bordé de part et d'autre de rangée d'arbres et de bosquets d'arbustes. La Municipalité a pris cette décision en ayant une vision globale qui vise à procéder aux investissements nécessaires permettant d'implémenter des zones 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal et cela d'ici la fin de la législature 2021-2026.

Cette vision globale s'appuie sur le document qui accompagne notre programme de législature, soit la liste des projets/préavis pour la commune et ses habitants pour la législature 2021/2026 et des dépenses d'investissements associées. Cette liste figure d'ailleurs en annexe du préavis No. 56/2024.

L'aménagement spécifique proposé par la Municipalité pour le chemin des Mélézes s'élève à un montant d'environ CHF 50'000.- TTC. Pour finir, un aménagement composé de décrochements végétalisés, semblable à celui réalisé au chemin de la Redoute à Nyon (aménagement pris comme référence dans la pétition), implique des procédures (examen préalable cantonal, mise à l'enquête Loi sur les routes, etc.), des travaux et des coûts plus conséquents que ceux prévus dans le préavis No. 56/2024, car l'on touche à la structure de la chaussée. Ces aménagements sont estimés à une somme de l'ordre de CHF 500'000.- à CHF 1'000'000.- selon la configuration choisie. Leur mise en place demanderait de procéder par un préavis de demande de crédit d'étude suivi d'un préavis de demande de crédit de réalisation.

En outre, nous vous informons que la commission ad hoc a invité les délégués municipaux en charge du préavis No. 56/2024 pour une première séance aujourd'hui à 20h00.

En estimant avoir ainsi répondu à la requête de citoyens pranginois « Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mélézes », nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

Copie : Membres du Conseil communal

Annexe : Pétition

Monique Bucciel
31, ch. des Nélezes
1197 PRANGINS
Tél. 078 679 63 05

Prangins, le 18 juin 2024

Monsieur le Président,
Veuillez trouver ci-joint une pétition
de 135 signataires concernant
l'aménagement de la zone 30 dans
le quartier des Nélezes.

J'ai réalisé cette pétition avec l'aide
de Mme Sylvie Rochat Hacker.

En vous remerciant du suivi que vous
donnerez à notre pétition, je vous
adresse, Monsieur le Président, mes
meilleures salutations.

Monique Bucciel

Reçu le 18 JUN 2024

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
RINGABY	ERIK	ch. des Mèlèzes 28	
NICOD	Vivienne	" " " "	
Nicod	Gerard	" " " "	
Cordeau	Juliette	" "	
Chactel	Sienne	" "	
Denay	Weishaupt	" "	
LAST	ROBERT	" "	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Bersier	Laure	Ch. de la Colline 20	
Bersier	Olivier	Ch. de la Colline 20	
Vazquez	Fabienne	Ch. de la Colline 14C	
CRUZ	BERNARDO	CH DE LA Colline 14c	
Damhik	Nicole	Ch. de la Colline 16 C	
Dominik	Attoke Noah	ch. de la colline 16 C	
CARRILLO	Luis	Ch. de la Colline 14A	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
GYR	Proxanne	Trembley 3	
GYR	Nicolas	Ch. de Trembley 3	
Gyr	Darius	Chemin de Trembley 3	
BATTERON	BARBARA	Ch. de Trembley 22	
BATTERON	KERSTIN	— 4 —	
JOUBERT	Amélie	Ch. des Mèlèzes 31	
DUTASTA	Fabien	Ch. des Mèlèzes 31	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Raimann	Romain	Ch. de la Colline 8	
Itanon	UCLACZEK	Ch. de la colline 12	
THEODOLOZ	Jessica	Ch. de la Colline 12	
Théodoloz	Damien	Ch. de la Colline 12	
SCHNIBT	OLIVIER	Ch. de la Colline 12	
BISSIG	LUCAS	Cr. de la Colline 6.A	
COOPER	ANDY	Ch de la Colline 6b	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Corthésy	Fabienne	Ch. de la Colline 24a	[Signature]
Wagner	Sihria	ch. de la Colline 26A	[Signature]
GIRARDIN	Sabine	Ch. de la Colline 20	[Signature]
LOSEY	Rose-Marie	Ch. de Tremblay 29	[Signature]
Humb	Stéphane	cl. des Morettes 19b	[Signature]
Rosset	Angelika	ch Biuyère 50A	[Signature]
STOKAČ	Karen	ch des Mèlèzes 6	[Signature]

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mélèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mélèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mélèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
CARP	ERVESTO	CH. DES MELÈZES 31	
FERRIERO	GIUSEPPE	Chemin de la Colline 78	
ALLIROL	Stéphanie	Chemin de la Lettine 28	
TANGVIDALE	Mauricio	"	
BOURGAIN	Cédric	" 22A	
Evelyn CYR	Evelyn Cyr	"	
G-YR	" ↓	"	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mélèzes.

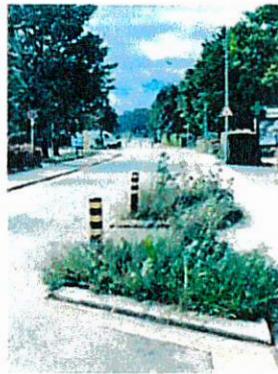
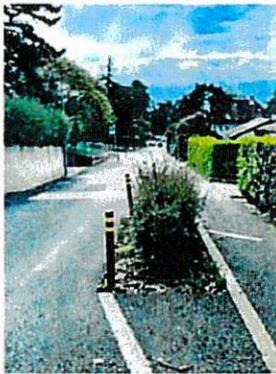
Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mélèzes.

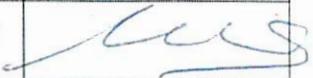
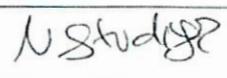
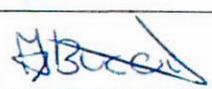
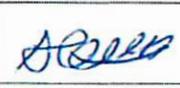
La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mélèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Sandoval	Antonina	12, Avenue de la Colline	
Treche	Nathalie	Ch. Mèlèzes 5	
Studiger	Nadine	10a ch. de la Colline	
Bucciol	André	Ch. des Mèlèzes 31	
Bucciol	Margaux	Ch. des Mèlèzes 31	
Bucciol	Alexis	Ch. des Mèlèzes 31	
Bucciol	Monique	11	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
FLY	Catherine	Ch. des Mèlèzes 26A	
FRY	Roger	" "	
KLOTZ	Pascale	Ch. des Mèlèzes 26A	
CUSTE D'ASQUALI	Christine	Ch. des Mèlèzes (1917 Prangins)	
ARCHER	Rosalind	Ch. des Mèlèzes 26A.	
BENETAIRE	Thomas	Ch. des mèlèzes 26B	
Steydent	Philippe	Ch. des Mèlèzes 5	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
CHARRIDROIT	SILVIA	Ch. des Mèlèzes 26B	S. Charridroit
Henvieu	Maria	Ch. des Mèlèzes 26B	M. Henvieu
MICHELLOUD	Nelly	Ch. Mèlèzes 26	N. Micheloud
Micheloud	Eddy	Ch. Mèlèzes 26	E. Micheloud
PENON	Patrick	"	P. Penon
Penon	Arthur	Chemin Mèlèzes 26	A. Penon
Fry	Célia	Chemin des Mèlèzes 26 A	Célia Fry

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mélèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mélèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mélèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Johnson	Stéphane	Ch. des Mèlèzes 35	[Signature]
JOHNSON	Marthe	Ch. des Mèlèzes 33	[Signature]
Johnson	Inot	Ch. des Mèlèzes 33	[Signature]
Johnson	Thelma	Ch. des Mèlèzes 33	[Signature]
Schüpbach	Séverine	Ch. des Mèlèzes 33	[Signature]
YOUASSOFF	Annick	Ch. des Mèlèzes 33	A-Youassoff
Knutsen	Pia	Ch. des Mèlèzes 33	[Signature]

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Rulamp Neumayer	Christine	chemin des mèlèzes 2	Rulamp
Orlik	Lucie	Chemin des Mèlèzes 2A	Orlik
PHAM	Hien Long	Ch. Des mèlèzes 4B	Pham
ZUFFERER	Johar	Mèlèzes, LC	Zufferer
NOSISCA	Isabelle	Ch. Mèlèzes 2B	Nosisca
BOETHUD	Françoise	" " 4	Boethud
DOTTA	Flavia Cath	Ch. des Mèlèzes 4A	Dotta

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
CLAUDE	Joël	Ch. des Mèlèzes 26	
CLAUDE	Mireille	" "	
CLAUDE	Vivien	" "	
BLANC	MARINA	" " 26A	
Mistelbauer	Nelli	" "	
Mistelbauer	Rudolf	" " 26A	
CHARRIDROIT	BERNARD ^{TS}	" " 26B	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mélèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mélèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mélèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Toscha	Pierre-Edouard	Mélèzes 31, 1197 Prangins	[Signature]
Ruffieux	Lucine	Mélèzes 31 1197 Prangins	[Signature]
Loup	Angelico	Colline 22 C 1197 Prangins	[Signature]
Gyr	Beat	3 Trembley	[Signature]
VAN LECKUYCK	Marie	Trembley, 5	[Signature]
Limacher	Éli	Ch. des Mèlèzes 29, 1197 Prangins	[Signature]
Limacher	Dominique	ch des Mèlèzes 29, 1197 Prangins	[Signature]

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Ruefli	Schranne	Ch. de la colline 14A	Ruefli
Camille-Ruefli	Santiago	Ch. de la colline 14A	Camille-Ruefli
Anita Sauer	Anita	20 Ch. de la colline	Anita Sauer
Forêt	Marya	20 Ch. de la colline	Forêt
Loup	Pierre-Jean	Collège 22c	Loup
Beyon	Yves	Ch. des Mèlèzes 5A	Beyon
Sveidien	Cedric	Ch. des Mèlèzes 5	Sveidien

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mélèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mélèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mélèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Limacher	Géraldine	Ch. des mélèzes 29 1197 Prangins	G. Limacher
Agthe	Reyle	Ch. des mélèzes 29 1197 Prangins	
BOZZA AGHE	SOVIA	Mélèzes 29 1197 PRANGINS	
Limacher	Luca	Ch. des mélèzes 29 1197 Prangins	Luca
Poli	Alessandro	ch des Nouilles 2	
Winkler	Rachel	La Brugère 44	
Nequlescu	Roxana	Etoy 12	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
CASTELLI	ANNE-LAURE	CH. DES MELEZES 31	A. Castelli
CASTELLI	ERMANNO	CH. DES MELEZES 31	E. Castelli
Castelli	Laetitia	ch. des Melezes 31	L. Castelli
Shabari	Arbios	Rte de l'Etraz 5	
CLERC	Fanny	ch. des Mèlèzes 33	
CLERC	Bestien	ch. des Mèlèzes 33	
Pilloud	Dominique	Ch. en Puyant 3	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mélèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mélèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mélèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Inichen	Océane	5, ch des Mèlèzes	O. Inichen
Léopoldoff	Stonique	Ch. des Mèlèzes 1a	Léopoldoff
CARREL	Yves	1	CARREL
RENAUD	Elien	Ch des Mèlèzes 9	E. Renaud
CARP	Kathy	Ch. des Mèlèzes 31	Kathy Carp
Girardin	Antoine	Ch. de la colline 20	Antoine Girardin
Pilloud	Nancy	Ch. en Prangins 3	N. Pilloud

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
EQUEY	Claude	24A, ch. des Mèlèzes	Equey
EQUEY	Gertrud	24A, ch. des Mèlèzes	T. Equey
NEWMAN	ELISABETH	24 A. ch. des Mèlèzes	E. Newman
Rochat Hacker	Sylvie	31 Mèlèzes	Sylvie Hacker
Hacker	David	31 Mèlèzes	David Hacker
Huber	Michaela	31 Mèlèzes	M. Huber

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mélèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mélèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mélèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
Newton Letovanec 1	Anita	Chemin de la Colline 16B 1197	
Letovanec		"	
Letovanec	Elias	"	
Letovanec	Maya	"	
Faurti	Anne	ch. des Mélèzes 33 1197 Prangins	
Fourni	Alexandre	"	

Pétition

Pour un aménagement végétalisé des zones 30km/h dans le quartier des Mèlèzes.

Le préavis n° 56/2024 de la Municipalité de Prangins propose des aménagements de ralentissement du trafic au chemin des Mèlèzes.

La Municipalité a retenu l'option de construire 4 seuils circulaires/décrochements verticaux en béton (dos d'ânes), de peindre deux bandes latérales pour délimiter des espaces pour les cycles (les bandes cyclables officielles ne sont pas autorisées dans les zones à vitesse modérée).

Nous estimons que ce projet d'aménagement de la Municipalité ne garantit pas une sécurité suffisante aux piétons et aux enfants du quartier.

De plus, en ces temps de changements climatiques, il est fondamental d'ajouter de la végétation plutôt que du béton. Un ralentisseur de trafic végétal améliore l'infiltration des eaux de pluie, réduit les îlots de chaleur et favorise la biodiversité en milieu urbain.

Pour ces raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les habitants du quartier des Mèlèzes demandent des décrochements avec végétation (comme ce qui est fait par exemple à Nyon, de l'autre côté du pont de la Redoute).



Nom	Prénom	Adresse (à Prangins)	Signature
DU PASQUIER	NICOLAS	chemin des Mèlèzes 28	
DU PASQUIER	Jacqueline	" " "	J. Du Pasquier
Ringaby	Félix	" "	
Verdial	Ysabel	" "	